

GUIDE TECHNIQUE

CHAMPIONNAT SUISSE CONTRE LA MONTRE

AIRE-LA-VILLE JEUDI 20 JUIN,

VERSION LUNDI 13 MAI 2024



Comité d'organisation

Organigramme Championnat Suisse de Cyclisme 2024

Les championnats Suisse appartiennent à Swiss Cycling qui mandate le Sprinter Club Lignon pour l'organisation de l'évènement.
L'équipe décrite ci-dessous dans l'organigramme est complétée par environ 100 bénévoles journaliers pendant toute la durée de l'évènement.

COMITE

Président: Piero Bracone	Responsable communication: Yann Zanus-fortes	Responsable compétition: Loic Hugentobler	Swiss Cycling :Patrick Muller
Vice-président: Jean-Marc Fortis	Responsable sécurité: Patrick Salone	Secrétaire: Dominique Gugler	Conseiller Stratégique: Bruno Boscardin

COMMUNICATION

Responsable communication: Yann Zanus-fortes	Graphiste 1: Pascal Bolle	Chef de presse: -----	Speaker 1: Serge De Siebenthal	Web site: François Louis Noel
Réseaux sociaux: Jean-Marc Fuhrer	Graphiste 2: Julien Lance	Production vidéo: Pierre Salve	Speaker 2: Emmanuel Chaussard	Habits: Sophie Ruchti

SECURITE / COMPETITION

Responsable sécurité 1: Patrick Salone	Responsable sécurité 2: Céline Boscardin	Motos sécurité trafic 1: Georges Tombet	Motos sécurité trafic 2: Philippe Lamoureux
Responsable compétition: Loic Hugentobler	Directeur de course: Jean-Marc Fuhrer	Commissaires: Loic Hugentobler	Chef de colonne: Stéphane Bisiaux

ORGANISATION LOGISTIQUE

Responsable logistique: Piero Bracone	Logistique parcours: Edouardo Marques	Buvettes: Frédéric Gerber	Gestion boisson: Laurent Jacollino	Véhicules VIP: Alessandro Cerrato
Site village / Parking: François Chatelot	Ligne d'arrivée: François Chatelot	Hospitalité VIP: Julie Clady	Salle polyvalente: Rosella Fortis	Radio Tour: Stéphane Bisiaux

ADMINISTRATION

Bénévoles: -----	Responsable Hébergement: -----	Animation soirée: Serge Lander
Comptabilité: Alexis Ody		

Information sur la manifestation : Loic.hugentobler@genevecyclisme.ch +41 78 618 00 38

Présentation du Jury des commissaires :

Contre-la-montre

- Président du jury : Edy Zellweger
- Commissaires moto : Nicolas Hrdina, Frédéric Luy, Andrea Marco Steige
- Contrôle du matériel : Eike Döring
- Juge à l'arrivée : Seppo Schüpbach
- Stagiaires (contrôle du matériel & départ) : Mirjam Nowak

Hopitaux

Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
1205 Genève

Hopital de la Tour

Av. J.-D.-Maillard 3, 1217 Meyrin

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Championnat de suisse de cyclisme sur route 2024 est organisé par le SPRINTER CLUB LIGNON , selon les dispositions des Règlements de L'UCI et de Swiss Cycling .

ARTICLE 2. TYPE DE MANIFESTATION

Le Championnat suisse (CS) de contre la montre est ouvert aux catégories suivantes :

- Femmes U19
- Homme U19
- Femmes U23
- Homme U23
- Hommes Élite (Nat. + Int.)
- Femmes Élite
- Hommes Master (4 catégories 30-39, 40-49, 50-59, 60+)
- Femmes Master (4 catégories 30-39, 40-49, 50-59, 60+)
- Paracycling Handbike
- Paracycling Stehende

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les inscriptions s'effectuent sur le site de chronoromandie :

[Inscription ICI](#)

Toutes les personnes de nationalité suisse ou liechtensteinoise sont autorisées à participer. Les coureurs qui ne sont pas de nationalité suisse ou liechtensteinoise peuvent, s'ils sont en possession d'une licence de Swiss Cycling, disputer les CS contre-la-montre hors compétition. Ils ne seront cependant pas classés et n'auront pas droit aux prix. Les licences journalières ne peuvent être prises que pour la catégorie Masters étant membre de Swiss Cycling. Toutes les autres catégories doivent prendre la licence au préalable. Swiss Cycling se fera un plaisir de vous aider pour toute question.

Frais de départ :

Femmes U19 : CHF 18.00

Femmes U23 – Élites : CHF 19.00

Hommes U19 : CHF 18.00

Hommes U23: CHF 22.00

Hommes Élites : CHF 25.00

Femmes et Hommes Master* : Fr. 22.00

Paracycling Handbike, Stehende : CHF 19.00

Le délai d'inscription est le 1 Juin 2024 sur le site internet Chronoromandie.

Les inscriptions tardives ne sont pas possibles.

**Le départ dans la catégorie Masters avec une licence amateur n'est pas autorisé. Les athlètes avec une licence amateur doivent prendre le départ dans la catégorie Elite, même si leur âge leur permettrait de prendre le départ chez les Master*

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence se trouve dans la salle Polyvalente de Aire la ville

[Chemin de Mussel 11, 1288 Aire-la-Ville, Suisse](#)

La permanence est ouverte le jeudi de 8h00 à 17h00.

Le contrôle des licences et la remise des dossards s'effectuent jusqu'à 60 minutes avant le départ de la course concernée.

ARTICLE 5. Contrôle du vélo

Toutes les catégories doivent se soumettre au contrôle officiel des vélos avant le départ au minimum 15 minutes avant leur départ.

ARTICLE 6. Véhicules d'accompagnement

Seul les coureurs de la catégorie Femmes et Hommes Elites peuvent avoir une voiture suiveuse

La voiture suiveuse doit être annoncée lors de l'inscription et présenter la licence de directeur sportif à l'organisateur.

Avant le départ, elle doit être dans la zone d'attente et se soumet aux instructions des commissaires.

Le conducteur de la voiture suiveuse connaît le règlement et se comporte de façon fair-play et correcte vis-à-vis des autres concurrents, des commissaires, autres véhicules de l'organisation, de la sécurité et des postes situés sur le parcours. En s'inscrivant, le concurrent s'engage à informer le conducteur du véhicule

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de rouler derrière les coureurs dans toutes les autres catégories sous peine de disqualification.

ARTICLE 6 B. Véhicules d'accompagnement Para-Cycling Handbike

ARTICLE 6A. Coureur d'accompagnement PARA-CYCLING HANDBIKE + STANDING

Les athlètes de la catégorie para-Cycling(handbike + debout) peuvent être accompagnés par un cycliste. Celui-ci doit être annoncé avec son nom et son numéro de téléphone.

Tout coureur poussant et / ou protégeant du vent sera disqualifié.

ARTICLE 7 CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les trois coureurs les mieux classés par catégorie doivent être présents pour la cérémonie protocolaire à l'heure indiquée dans l'horaire.

Il y aura 2 cérémonies protocolaires à 12h00 pour les courses du matin et à 15h45 pour les courses de l'après midi.

ARTICLE 8. AMENDES

Les amendes sont prononcées selon les dispositions des Règlements de l'UCI et de SC.

ARTICLE 9. ASSURANCES/ EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages matériels de tiers survenant avant, pendant et après la manifestation. Chaque participant reconnaît l'exclusion de responsabilité de l'organisateur en cas de dommages de toute nature. Toute revendication de dommages et intérêts à l'encontre de sponsors, de communes riveraines ou de l'organisateur en raison de dommages et de blessures de toute nature est exclue. Chaque participant doit disposer de sa propre assurance responsabilité civile.

Chaque participant déclare accepter que les données fournies lors de l'inscription et les images et interviews réalisées dans le cadre de la course soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la publicité, dans des livres, par des moyens de reproduction photomécanique (film, cassettes vidéo, etc.), sans que ceci ouvre droit à compensation.

ARTICLE 10. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les déchets ne peuvent être jetés qu'à proximité immédiate de la zone de déchets. La zone se situe au départ de la course sur 300m.

La zone est signalée par des panneaux et nettoyée par l'organisateur.

En cas de non-respect de cette disposition, le coureur sera sanctionné et/ou disqualifié.

Article 11. Sécurité

Sécurisation du parcours / respect de la loi sur la sécurité routière

Les courses ont lieu sur des routes partiellement fermées. Pour certains tronçons, les routes ne peuvent être fermées que temporairement et brièvement. La sécurisation s'effectue majoritairement par des signaleurs ; les routes secondaires peu fréquentées peuvent être bloquées par du matériel de barrage ou des motos accompagnent la course et sécurisent le parcours de manière additionnelle.

Si la sécurisation du parcours est en principe assurée, chaque participant est tenu de respecter la loi sur la circulation routière durant la course. Même si les routes publiques sont fermées à la circulation générale, il faut toujours s'attendre à des véhicules stationnés et/ou des véhicules venant en sens inverse ou nous dépassant sur le parcours. L'anticipation au freinage et l'obligation de rouler à droite doivent être observés à tout moment. Il convient absolument de suivre les instructions de la police et de l'organisation durant la course ; en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

Véhicules de soutien/motos :

Différents véhicules (motos, véhicules sanitaires, véhicules de soutien, etc.) accompagnent la course. Ces véhicules permettent de garantir la sécurité et le bon déroulement de toutes les courses. Il convient absolument de suivre les instructions, en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

Dans tous les cas, il convient de permettre le dépassement des véhicules de soutien, qui se signalent par un coup de klaxon.

ARTICLE 12. SANITAIRE

Un poste sanitaire se situe dans la zone de départ/d'arrivée. Des samaritains seront également présent à l'échelon course.

ARTICLE 13. ANTIDOPING

Les dispositions antidopage de l'UCI et de SC s'appliquent.

Le local pour les contrôles antidopage se situe à la salle polyvalente d'Aire la ville.

ARTICLE 14. PLANCHE DE PRIX

Les planches de prix suivantes s'appliquent :

Planche de prix 1 du règlement Swiss Cycling

Les primes seront versés à chaque participant la semaine suivante de la manifestation par versement bancaire.

Informations sur la journée du contre la montre.

Jeudi 20 Juin 2024

Master Homme	8h45	1tour	15,4 km
Master Femme	09h10	1 tour	15,4 km
Paracycling Standing	09h15	1 tour	15,4 km
Paracycling Handbike	09h40	1 tour	15,4 km
U19 Hommes	09h55	1 tour	15,4 km
U19 Femmes	10h20	1 tour	15,4 km
U23 hommes	10h30	1 tour	15,4 km
U23 Femmes	13h30	1tour	15,4 km
Elite femmes	13h45	2 tours	30,8 km
Elite Hommes	14h25	2 tours	30,8 km

Le programme journalier y compris les heures de départ de tous les participants sera publié le 13 juin sur le site de l'organisateur.

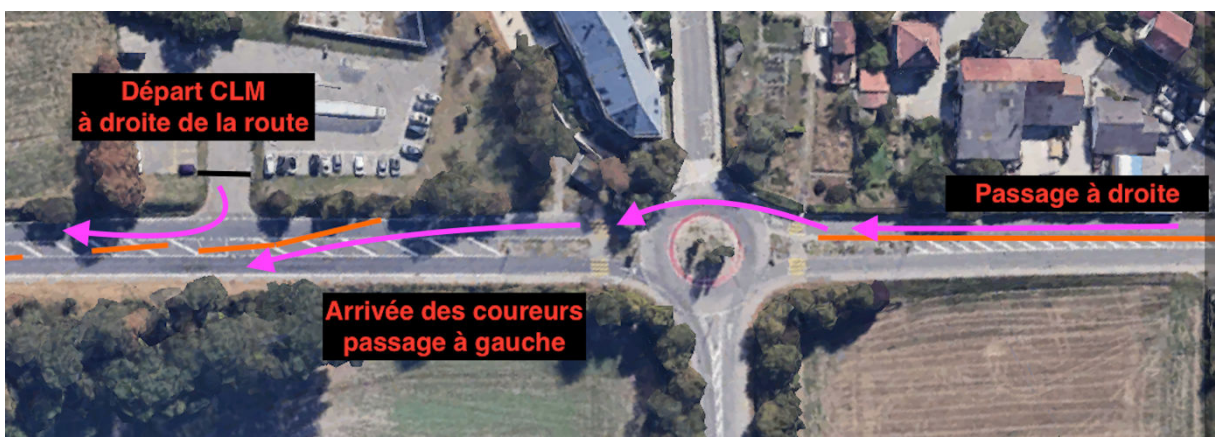
En raison des transports scolaires, il ne peut pas avoir de course entre 11h30 et 13h30 sur le parcours et dès 15h30.

7h00 Ouverture de la permanence
7h45 Séance des commissaires
8h15 Ouverture du contrôle des vélos
08h45 Premier départ des coureurs

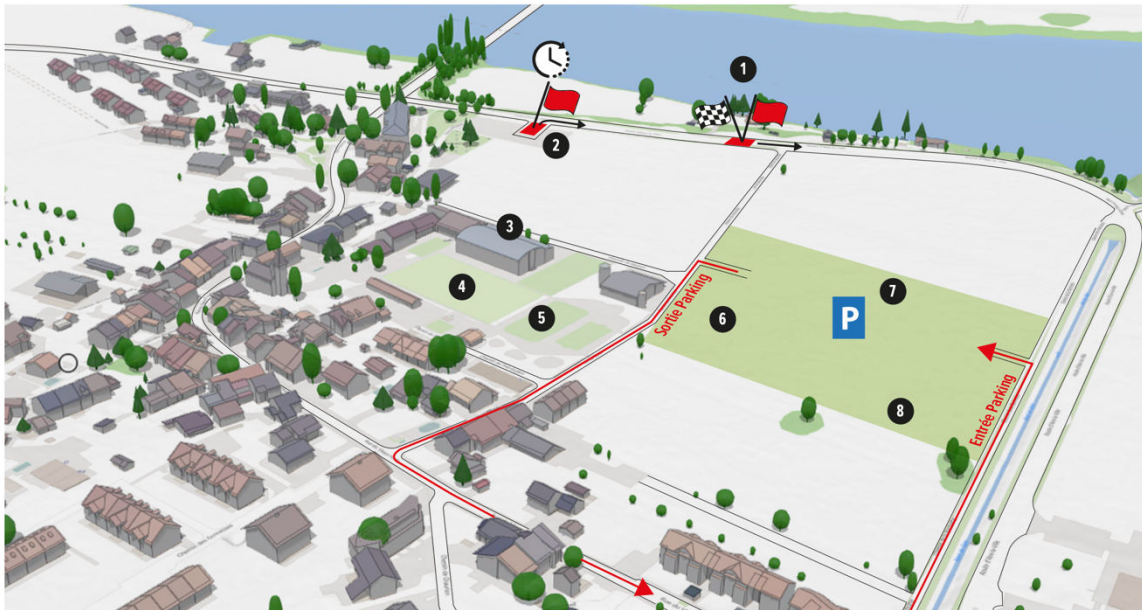
12h00 Cérémonie protocolaire pour Masters femmes et hommes + Paracycling Standing et Handbike, Femmes et Hommes U19, Hommes U23

15h45 Cérémonie protocolaire pour les Femmes U23 et Hommes Elites et Femmes Elites

Plan de situation et parcours



AIRE-LA-VILLE – PLAN DE SITUATION



- 1 Départ + arrivées course en ligne et CLM
- 2 Départ contre-la-montre

- 3 Remise des dossards
- 4 Village course

- 5 PAV (Parcours Agilité Vélo)
- 6 Parking équipes

- 7 Parking véhicules
- 8 Parking coureurs

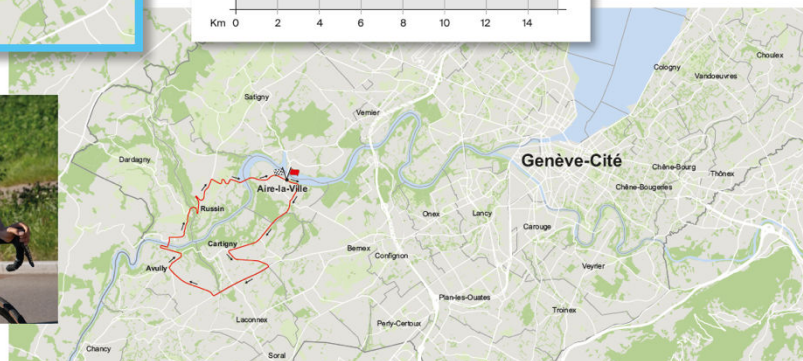
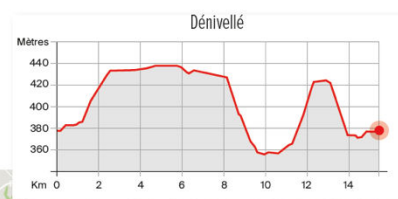
PARCOURS



Une boucle de 15,4 kms au cœur de la campagne genevoise

DÉPART / ARRIVÉE
Aire-la-Ville

DISTANCE DU PARCOURS
15,4 kms (1 tour)



<https://www.openrunner.com/route-details/18204796>



SM 2024

